



## Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Votre Municipalité a le plaisir de vous adresser ce tout-ménage afin de vous informer des actualités et décisions récentes concernant la vie communale.

Outre les informations officielles, vous trouverez des informations, des actualités et un agenda.

Nous vous remercions de votre attention et nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre Municipalité

### Vidange des piscines

Une exploitation inadaptée des piscines privées peut engendrer des pollutions graves des cours d'eau ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration. Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant (fréquemment du chlore) **au minimum 48 heures** avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV). Nous recommandons même d'attendre jusqu'à une semaine. Si l'eau de la piscine devient verte, cela signifie que les micro-organismes peuvent se développer à nouveau.

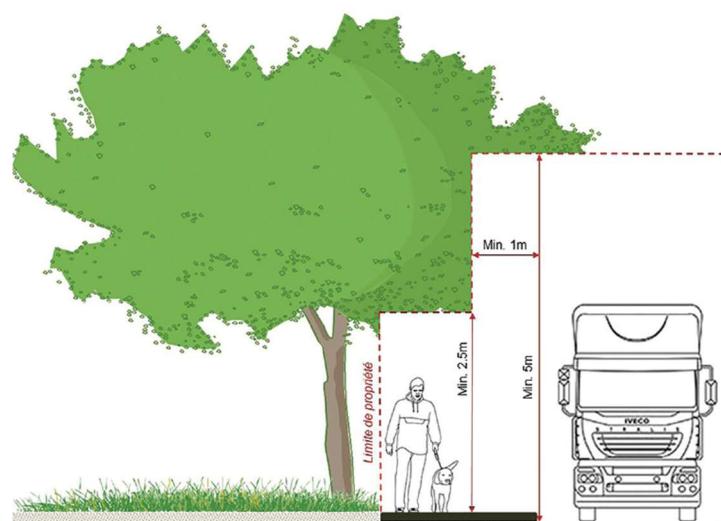
La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires. Les eaux de rinçage des filtres et les eaux de nettoyage de la piscine (si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire) devront être évacuées dans une canalisation des eaux usées.



©Jumbo

### Routes et chemins

**Arbres et haies le long de la route:** les arbres, arbustes, haies, etc. plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas masquer la visibilité, les signaux de circulation, miroirs, plaques indicatrices des noms de rues, numéros de maison ou lampes de l'éclairage public, ni gêner la circulation des piétons. Tailler à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas.



**Propreté des chemins:** toute personne qui salit la voie publique est tenue de la remettre ou de la faire remettre, à ses frais, immédiatement en état de propreté.

### Sapin de Noël



Comme chaque année, vous avez la possibilité de commander un sapin de Noël (Nordmann), offert par la Municipalité. 3 grandeurs à choix : 100 – 150 cm / 150 – 200 cm / 200 – 250 cm.

Les commandes sont à adresser d'ici le **8 octobre 2025** au plus tard à Thomas Weisflog. ([thomas.weisflog@chene-paquier.ch](mailto:thomas.weisflog@chene-paquier.ch) ou 079 464 67 89), qui livrera les sapins à votre domicile début décembre 2025.

## Scarabée japonais

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) a été identifié en Suisse pour la première fois en 2017, plus précisément dans le canton du Tessin. Jusqu'en 2022, seules des détections isolées ont été signalées à l'échelle nationale. Toutefois, en 2023, des foyers ont été découverts en Valais, à Zürich (Kloten) et à Bâle. En raison des dégâts qu'il occasionne, il est classé en Europe comme « Organisme de quarantaine prioritaire ». Cette espèce nuisible constitue une menace sérieuse pour l'agriculture, les espaces verts et la biodiversité locale.

Une détection précoce a pour objectif d'augmenter l'efficacité des mesures mises en œuvre dans le canton de Vaud. Le scarabée japonais n'a pas encore été identifié sur le territoire cantonal. Un important réseau de pièges a été installé par l'inspectorat phytosanitaire cantonal (IPC). En cas de détection du scarabée japonais, il est obligatoire d'avertir immédiatement l'IPC conformément à l'ordonnance de la santé des végétaux (OSaVé ; RS 916.20).

Ce scarabée est petit (pièce de 5 centimes), avec un thorax vert, un dos couleur cuivre. Les éléments distinctifs les plus caractéristiques sont les **5 petites touffes de poils blancs latérales** et les **2 grosses touffes blanches** à l'arrière de l'abdomen.

tête et thorax vert métal



élytres cuivrées brillantes

2 grosses touffes de poils blancs à l'extrémité



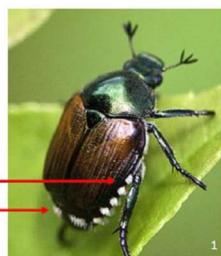
5 petites touffes de poils blancs bien démarquées sur les côtés

### Comment le reconnaître :

**1** **Sa taille (environ 1 cm) :**  
plus petit qu'une pièce de 5 centimes !



**2** **Ses couleurs :**  
- tête et thorax vert métallique  
- dos (élytres) couleur cuivre



**3** **Abdomen :**  
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté  
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité

Extrait de la fiche d'identification 2025 de la DGAV (Disponible sous : DGAV/ Inspectorat/ Popillia)

En cas de suspicion, vous pouvez faire une annonce à l'aide de votre téléphone à l'aide du QR code ci-contre en quelques clics.

Nous reprendrons contact avec dès que possible.



En cas de question ou pour tout renseignement pour pouvez nous contacter à cette adresse :  
[popillia.dgav@vd.ch](mailto:popillia.dgav@vd.ch)

Vous trouverez davantage d'information sur le scarabée japonais et les possibles confusions avec d'autres insectes sur notre site internet ainsi qu'au pilier public.

## Attribution des dicastères

À la suite de l'élection de Daniel Schmid, nous vous informons de la nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité, de gauche à droite sur la photo :

- Daniel Schmid : informatique, environnement et énergie, finances
- Thomas Weisflog (Vice-syndic) : défense incendie et Pci, forêts, déchetterie, épuration
- Guy-Cyrille Jaquier (Syndic) : administration générale, eau, domaines, cimetière, routes
- Caroline Schumacher : école et petite enfance, affaires sociales
- Aline Pourcelot : police des constructions, éclairage public, bâtiments communaux



## Agenda

<b>25 septembre 2025, à 20h15</b>	<b>Conseil général</b>
<b>28 septembre 2025</b>	<b>Votations fédérale et cantonale</b>
<b>29 novembre 2025, dès 12h00</b>	<b>Brisolée</b>
<b>30 novembre 2025</b>	<b>Votations fédérale et cantonale</b>
<b>Samedi, 20 décembre 2025, dès 14h00</b>	<b>Père Noël au village</b>

**Evénements sportifs, culturel, familial ou autour du terroir : de nombreuses manifestations ont lieu tout au long de l'année dans le Nord vaudois. Découvrez cet agenda sur le site internet [yverdonlesbainsregion.ch/agenda/](http://yverdonlesbainsregion.ch/agenda/).**

---

